
Augmentation du maillage des bornes textiles (linge de maison, chaussures, textiles)

Syctom du Loire Beconnais et Ses Environs

2 Place de la Mairie
49370 Le Louroux-Béconnais

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Elisabeth Le Gal

e.legal@syctomduloirebeconnais.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

En 2009, plusieurs bornes "textile" du territoire ont été retirées car un des prestataires de collecte n'assurait plus la prestation.

En 2010, le Syctom du Loire Béconnais a proposé de manière ponctuelle, la collecte des textiles au sein des salles communales. Ces permanences se sont tenues pendant la semaine de la réduction des déchets. Le volume collecté a permis de sensibiliser le grand public à ce type de déchets.

Certaines communes proposaient sur leur territoire des bornes permettant de déposer de manière permanente tout type de textile.

Les deux déchèteries du territoire ne récupéraient pas le textile, le textile était déposé alors dans le tout venant.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

1. Collecter les textiles usagés pour l'ensemble de la population locale,
2. Partenariat avec un collecteur afin d'étendre la collecte sur les communes non dotées de bornes "textile",
3. Mise en place de la collecte des textiles au sein des deux déchèteries.

Résultats quantitatifs

en 2010 :

- 5 communes partenaires pendant la SERD
- 2,46 tonnes collectées

en 2010 :

- 3 partenaires

- 8 bornes textiles
- tonnage collecté : 38, 49 tonnes

en 2012 :

- 12 bornes textiles
- mise en place de la collecte au sein des 2 déchèteries
- tonnage collecté : 53,14 tonnes

Résultats qualitatifs

Sur les 9 communes, seulement 1 commune n'a pas de borne "textile" sur son territoire.

Celle-ci privilégie la collecte ponctuelle annuelle durant la SERD à l'implantation d'une borne.

En terme de ratio, le territoire a une borne TLC pour 1 155 habitants. Ce ratio répond aux critères de l'éco-organisme (un point TLC pour 2000 habitants).

Les bornes textiles sont présentes sur les points tri des communes (points d'apports volontaires papier/ verre/ plastique).

Le collecteur nous informe régulièrement afin de voir si nous devons ou non augmenter le nombre de bornes textiles.

La mise en place de la collecte des textiles au sein des 2 déchèteries a permis de détourner, en 2012, plus d'une tonne de textile.

Ce tonnage aurait été destiné à l'enfouissement.

MISE EN OEUVRE

Planning

fin 2011 : recensement des partenaires du territoire

échange avec les mairies dotées pour savoir si elles sont satisfaites ou non de la prestation.

décembre 2011 : délibération du syndicat

proposition aux communes adhérentes de décider en conseil municipal de la mise en place de bornes textiles

début 2012 : rencontre avec plusieurs partenaires de collecte "textile"

échange sur la mise en place, type de bornes, fréquence de collecte...

mai 2012 : signature de la convention avec le collecteur "textile"

signature de la convention sur site privé (grande surface/ collecteur)

mise en place des bornes "textile" suite au conventionnement

communication : au sein des documents de communication des différentes échelles (communes, communautés de communes, Syctom).

site internet : page personnalisée sur le textile (lieu du point / commune)

Moyens humains

La chargée de mission prévention s'est occupé de la mise en place des collecteurs TLC.

Le prestataire s'occupe de la collecte et du traitement des textiles des communes concernées.

Moyens financiers

L'ensemble des coûts de collecte et traitement n'est pas imputé à la collectivité.

La collectivité a financé le panneau de communication.

Moyens techniques

Le prestataire fournit les conteneurs et se charge des réparations.

Il transmet les tonnages et bilan annuel.

Il nous renvoie des remarques liées à la collecte afin d'optimiser le service.

Partenaires mobilisés

Les acteurs de collecte du territoire (Ecotextile, Apivet, Le Relais) ont été contactés afin de connaître les modalités de la mise en place de nouvelles bornes.

La commission prévention a proposé à l'ensemble des communes de délibérer sur les possibles implantations de bornes.

Une grande surface a aussi été sollicitée afin d'implanter une borne "textile".

Une seconde borne, sur ce même emplacement, est à l'étude.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

facile

Difficultés rencontrées

L'augmentation du maillage n'est pas en soit originale, elle répond d'avantage à un besoin.

Cependant, 3 partenaires sont présents sur le territoire.

Plusieurs communes ont devancé la démarche avant que le syndicat ne s'en empart.

Recommandations éventuelles

_ travailler avec un partenaire fiable et bien implanté

Mots clés

Dernière actualisation

Mars 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Gaëtane GERGAUD

gaetane.gergaud@ademe.fr

Direction régionale Pays de la Loire